

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le lundi Sept Décembre à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Hélène MAHAUT- Fabienne BECHET- Angélique MENAGE- Micaela PTAK

Messieurs Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN- Thierry LABARTHE- Laurent LORTHIOS- François Rémy MONNIER- Michel DUTHILLEUL

Pouvoir :

Mme Sandrine PINÇON à Mme Micheline VOINIER

Mme Lisiane PEREIRA à Mr Stéphane ANGOT

Mr Daniel RENAULT à Mr Dominique TURPIN

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et en cette fin d'année, félicite les services techniques pour la pose des décorations lumineuses de Noël. Ces nouvelles guirlandes à basse consommation électrique sont plus respectueuses de l'environnement. Elles témoignent de l'attachement du conseil municipal aux actions environnementales, tout comme l'a été dernièrement l'achat de notre petit véhicule utilitaire électrique.

Le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal présents.

INFORMATIONS

Décès

Monsieur le Maire a le regret d'annoncer le décès de Monsieur Serge CASSIER survenu le 23 novembre 2009. Monsieur le Maire rappelle le dévouement pour la commune de Monsieur CASSIER, qui en 2007, avait procédé au recensement de la population avec Sophie FESSARD.

Micheline VOINIER, a présenté au nom du conseil municipal nos condoléances à la famille.

Invitations

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des différentes manifestations dans la commune en cette fin d'année :

- Le samedi 12 décembre : concert So Gospel à 20h30 à l'église de Nézel
- Le mercredi 16 décembre : pot de l'amitié Nézel Music à 19h00 à la salle des fêtes
- Le vendredi 15 janvier 2010 : voeux du maire à 19h30 à la salle des fêtes

Décisions du Maire

Monsieur le Maire présente les derniers avenants qui clôturent les travaux de la place et du cimetière :

- Avenant N°1 au marché LMC lot 4 serrurerie Aménagement du cimetière pour un montant de 464 € HT.

- Avenant N°1 au marché GALERNE DAVID lot 1 Gros oeuvre Aménagement du cimetière pour un montant de 5 520,30 € HT
- Avenant N°1 au marché LMC lot 4 serrurerie Aménagement de la place de la mairie pour un montant de 328 € HT.
- Avenant N°1 au marché LD ELECPRO lot 9 électricité Aménagement de la place de la mairie pour un montant de 159 € HT.
- Avenant N°2 au marché LD ELECPRO lot 9 électricité Aménagement de la place de la mairie pour un montant de 145 € HT.
- Avenant N°3 au marché JEAN LEFEBVRE lot 6 VRD Aménagement de la place de la mairie pour un montant de 5068 € HT.
- Avenant N°3 au marché ENP lot 1 Gros oeuvre Aménagement de la place de la mairie pour un montant de 590 € HT.

En parallèle, il est nécessaire d'installer des plaques indicatives sur l'espace parking et square de la mairie par la société LASER EQUIPEMENT pour un montant de 511,30 € HT.

De plus, il est nécessaire d'améliorer la signalisation du rond point Montgardé/Hamards avec des petits plots lumineux pour un montant de 2878 € HT par la société LASER EQUIPEMENT.

Informations

Commission travaux

Les travaux de la place de la mairie et du cimetière sont maintenant terminés.
Les travaux concernant l'extérieur de la « villa Bellevue » ont commencé.

Commission urbanisme

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet étudié par la commission d'urbanisme concernant la création d'une nouvelle voie pour desservir l'ancien Moulin des Hamards, accessible aujourd'hui par la ruelle du Petit Moulin.

Compte tenu que cette dépense (environ 100 000 € pour la réalisation sommaire d'une voie) n'est pas prévue au budget et qu'il faudrait déclencher une procédure d'expropriation, le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande.

Madame Hélène MAHAUT fait remarquer que l'inquiétude des habitants est l'accès et la sortie de la ruelle surtout le matin en cas de forte affluence de véhicules car il n'y a pas de signalisation.

Monsieur le Maire indique que la sécurité de la ruelle du petit Moulin fait partie des priorités du projet de réhabilitation du Moulin auxquelles tient la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur aide au recensement des murs communaux afin d'étudier leur reclassement dans le cadre de la révision engagée de notre Plan Local d'Urbanisme.

Commission information

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la Préfecture des Yvelines, la commune d'Aubergenville est le centre de vaccination pour adulte (CVA) contre le virus de la grippe A/H1N1 pour 23 communes dont Nézel.

Monsieur le Maire d'Aubergenville appelle au volontariat des communes par solidarité intercommunale afin de renforcer les équipes. Monsieur le Maire précise que les agents municipaux sont d'accord pour aider à prêter main forte à l'équipe d'Aubergenville. Les horaires sont les suivants : les Lundi, vendredi et samedi : de 8h à 12h et les Mardi, mercredi, jeudi : de 14h à 18h Au gymnase Jean Giot à Aubergenville.

Madame Micheline VOINIER précise que la mairie d'Aubergenville a besoin actuellement de personnel d'accueil le 22, 23, 28 et 29 décembre et pendant les vacances scolaires : la mairie d'Aubergenville attend en parallèle la réponse de la Préfecture pour déléguer des personnes au centre en contrats aidés.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire a reçu les remerciements du collège de Maule pour la contribution à la réussite de la 26^{ème} édition du cross du collège.

Affaires générales

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la direction de la Poste concernant la convention qui nous lie avec elle, en tant qu'agence postale. L'aide, qui nous est versée, nous permet actuellement de financer le poste d'un agent administratif pour assurer l'agence postale. Ce courrier précise que la durée de cette aide devrait être portée à quinze ans.

Dans le cadre de la modernisation des services, Monsieur Stéphane ANGOT expose le fonctionnement de l'e-paiement pour la cantine scolaire.

Le fonctionnement actuel de la cantine scolaire fait apparaître des contraintes : un paiement à la carte sur 2 mois, le volume des repas en cas d'absence des enfants (6 à 8 repas par jour sont prévus par anticipation mais non consommés soit un coût de 2 688 € par an).

Monsieur ANGOT propose de donner le choix aux parents de régler soit par chèque, soit par l'intermédiaire de l'e-paiement sur le site Internet de la ville de Nézel à l'aide d'un transfert bancaire hautement sécurisé. Le coût est estimé à 1 668,80 € par an.

Madame Hélène MAHAUT suggère que soit mis en place un système d'inscription des commandes par Internet pour minimiser les repas perdus.

Monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux de mettre en place l'e-paiement à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2010.

Monsieur Le Maire rappelle que nous avons signé avec le conseil général une convention de prime à l'interactivité, et qu'à ce titre, le département participerait à hauteur de 80% au montant de ces dépenses.

Monsieur Stéphane ANGOT rappelle aussi l'intérêt d'adapter nos logiciels de comptabilité avec les Nouvelle Technologies de Communication notamment par l'intermédiaire d'HELIOS nous permettant de suivre en ligne nos états de trésorerie.

Monsieur Angot propose également l'adhésion au contrat iExtranet à raison de 1190 € par an afin de pouvoir augmenter le service en ligne de nos services aussi bien administratif que de communication.

Monsieur le Maire confirme à nouveau que ces projets sont éligibles à la prime à l'interactivité du conseil général subventionné à 80 %.

L'ensemble du conseil est favorable à cette modernisation des services.

Nos Associations

- Le Comité des Fêtes s'est réuni le 1^{er} décembre pour envisager la constitution d'un nouveau bureau. Il propose de se réunir en assemblée générale après les fêtes en janvier pour répondre à toutes les questions et interrogations des potentiels repreneurs. Monsieur le Maire rappelle que les membres du bureau du comité des fêtes, après s'être investis depuis près de 9 ans, sont démissionnaires. Monsieur le Maire les remercie encore pour toutes les manifestations organisées dans le village et particulièrement l'animation de notre fête traditionnelle du village.

Communauté de Communes Seine Mauldre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCSM a déposé une demande de subvention triennale 2009-010-2011 pour remettre en état la route d'Aubergenville entre Nézel et Aubergenville (du Passage à Niveau N° 16 à Nezel - à la Croix Gâtée à Aubergenville).

ORDRE DU JOUR

1°) INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité » citée en objet.

C'est pourquoi, Monsieur Dominique TURPIN demande aux membres du conseil de bien vouloir en délibérer afin d'accorder l'indemnité de conseil à Madame Yvelines HAMY Receveur municipal au taux de 100% par an, soit 392,13 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à la majorité,**

- **Décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil**
- **D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an**
- **Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame HAMY, Receveur Municipal**

2°) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES TRAILER DU FOND DE CAYENNE »

Monsieur le Maire rappelle que l'association « les Trailer du Fond de Cayenne » a présenté lors du dernier conseil son projet de course à pieds en milieu naturel sur le territoire de notre intercommunalité le 19 septembre 2010 le matin avec un départ/arrivée pour la première édition à Bouafle.

Pour y parvenir l'association sollicite l'aide logistique et financière des communes.

Les conseillers municipaux sont favorables à cette belle initiative sportive qui se déroulera en partie sur notre commune. Il approuve aussi son organisation.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide de verser une subvention à l'association « les Trailer du Fond de Cayenne » pour un montant de 250 Euros.**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

3°) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE VAN GOGH

Monsieur le Maire expose la demande de participation financière pour l'association sportive du lycée Van Gogh : en effet, dans le cadre du développement et de la promotion du sport scolaire au sein de l'établissement, l'association vise à permettre l'accès du sport au plus grand nombre d'élèves tout en conservant la perspective de l'excellence sportive.

A cette fin, les plages horaires pour la pratique du sport scolaire et la diversité des activités sportives proposées ont été optimisées.

Le prix de la cotisation d'un montant de 10 € en fait un des plus bas du département.

Néanmoins cette expérience volontariste ne pourra se poursuivre au regard des exigences financières qu'elle impose et c'est pourquoi l'association sollicite une aide financière de la part des communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de verser une subvention à l'association sportive du lycée Van Gogh d'Aubergenville pour un montant de 200 Euros.**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

4°) NOUVELLE APPELATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jean Claude RUFFIE après plus de trente années au service de notre association musicale locale « La Nézellose » a passé la main. Le nouveau bureau et son nouveau président Thierry LABARTHE, souhaitent faire un cadeau à l'ancien Président en proposant une nouvelle appellation à la salle des fêtes en la nommant : « Salle des fêtes Jean Claude Ruffié » afin de rendre hommage à son dévouement.

Monsieur Stéphane ANGOT rapporte que Madame Lisiane PEREIRA, qui lui a donné pouvoir, n'est pas favorable à cette proposition car elle souhaite que la salle des fêtes soit réhabilitée par des travaux pour qu'elle soit digne par la suite d'être appelée « salle des fêtes Jean Claude Ruffié ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité,

- **Décide d'appeler la salle des fêtes de Nézel « la salle des fêtes Jean Claude Ruffié »**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire précise que, depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, un autre point sujet à délibérations lui est parvenu et propose de le rajouter à l'ordre du jour.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

5°) CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE ENTRE LE CREDIT MUTUEL ILE DE FRANCE ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que certaines subventions et dotations ne seront vraisemblablement pas versées comme prévu avant la fin de ce mois, ceci pour des raisons indépendantes de notre volonté. Cette situation entraîne un problème de trésorerie auquel la commune doit répondre afin de faire face à ses charges courantes et aussi payer les factures des travaux subventionnés en attendant le versement des recettes afférentes.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite pallier à ce problème de trésorerie temporaire en souscrivant soit à une ligne de trésorerie, soit à un prêt relais pour un montant de 150 000 €.

Monsieur Stéphane ANGOT chargé des finances, présente deux propositions d'organismes de crédit :

Le premier concerne un prêt relais par la Caisse d'Épargne Ile de France pour un an avec des frais de dossier de 150 € et des échéances constantes mensuelles de 1,85%.

Le second concerne la souscription à une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France pour une durée de 12 mois au taux TAM+1% avec 150 € de frais de dossier.

Conformément aux conseils de Madame La Comptable du Trésor Public, Monsieur Stéphane ANGOT souligne que la souscription à une ligne de trésorerie permet de répondre au mieux à ce problème de trésorerie temporaire tout en mettant en place une solution durable et pérenne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel Ile de France pour un montant de 150 000 € d'une durée d'un an au taux T4M+1% avec une commission d'engagement de 150 € forfaitaires ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.**
- **le charge de monter le dossier**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

QUESTIONS DIVERSES

- Sandrine PINÇON souhaite apporter un erratum concernant son intervention du précédant conseil qui a été mal retranscrit. Il fallait lire : Sandrine PINÇON faisait remarquer que le propriétaire du camion était inquiet du fait qu'un représentant des Cottages était venu le trouver pour lui dire que ce stationnement semblait contraire au règlement des Cottages.
- Madame Fabienne BECHET rapporte qu'au cours de la dernière réunion de la Nézelloise (devenue Nézel Music), les membres ont exprimé le besoin d'avoir un peu plus de place, notamment pour ranger leur matériel.

□ Madame Micaela PTAK signale que des rôdeurs traînent autour du tennis et que des carreaux du chalet du Tennis Club de Nézel ont été cassés.

Monsieur Le Maire déplore ces actes de vandalisme surgissant sur notre commune.

Aussi face à cette problématique, Monsieur le Maire avait souhaité connaître l'avis de la gendarmerie et avait déjà sollicité un rendez vous avec le major Joulot Lionel de Maule.

Monsieur le Major assure que Nézel est une commune plutôt calme comparée à d'autres communes de son secteur (Ecquevilly entre autre...).

Cependant, avec la proximité des gares, une délinquance de passage occasionne des délits. Les faits constatés sur Nézel comme les vols, effractions de véhicules et cambriolages restent peu nombreux.

Il regrette que l'action citoyenne s'estompe, il est en effet difficile aujourd'hui d'obtenir des renseignements via les enquêtes de voisinage.

A la question des élus de savoir comment il est possible d'améliorer la sécurité de nos citoyens, le Major nous suggère d'améliorer la prévention et la médiation, notre tissu associatif étant déjà une réponse à un lien social développé.

En terme de prévention, la vidéo - surveillance des bâtiments communaux, à la place de la mairie, de l'église, de l'école et de la gare, est selon lui un bon moyen de dissuasion. L'installation d'alarmes pourrait également permettre une diminution des dégradations.

Monsieur Laurent LORTHIOS ajoute que l'installation de détecteurs intérieurs et extérieurs à infra rouge, pour éviter les dégradations des biens communaux, peut se faire à moindre coût.

Monsieur le Maire suggère que chacun étudie la question et propose d'en reparler lors d'un prochain conseil une fois le sujet approfondi.

□ Monsieur François Rémy MONNIER fait remarquer que certains parents ont constaté que les bus du collège passent trop tôt : les horaires du collège ont avancé de 2 minutes à la demande du Proviseur du collège ce qui occasionne ces changements.

□ Madame Hélène MAHAUT a remarqué qu'il n'y avait pas de trottoirs au niveau du Passage à Niveau N 16 et demande s'il est possible d'en prévoir.

Monsieur le Maire fera cette demande à la CCSM pour l'intégrer aux travaux prévus par le programme triennal de la CCSM.

Madame Hélène MAHAUT fait remarquer qu'il y a des dépôts sauvages dans le chemin près du Petit Pont, derrière la ruelle du Colombier.

La séance est levée à 00h05.

Le Maire

Dominique TURPIN